



RAPPORT D'ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GRSS



SOMMAIRE

Table des matières

Préambule	3
Le mot de la Secrétaire Fédérale en charge du GRSS.	4
ELABORATION ET DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE.	5
ANALYSE DES RÉPONSES	5
Identité des répondants	5
THÈME 1 : COMPOSITION DU CSE.	7
THÈME 2 : DÉCRIS LE FONCTIONNEMENT.	11
THÈME 3 : RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS.	14
THÈME 4 : MILITANT ! PARLE-MOI DE TOI !	17
LES PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DE L'ANALYSE.	19
REMERCIEMENT.	19



Préambule

Suite à la fusion des instances représentatives du personnel et afin d'aider les différentes équipes de la métallurgie à s'organiser et à trouver leur mode de fonctionnement à travers une boîte à outils et échanger les bonnes pratiques sur le fonctionnement de la CSSCT, la Fédération FO Métaux a décidé de mettre en place un groupe de travail nommée : Groupe Réseau Santé Sécurité.

Le Groupe a commencé ses travaux à l'occasion d'une première réunion en date du 24/02/2022, depuis se réunit régulièrement, soit en présentiel à la fédération, soit en distanciel.

Très vite, face à l'étendue des sujets pouvant être traité en matière de Santé et Sécurité au Travail, il est apparu aux membres qu'il fallait cibler les attentes des camarades dans ce domaine et identifier au travers d'un questionnaire des pistes de réflexions pour alimenter les travaux du groupe.

Le mot de la Secrétaire Fédérale en charge du GRSS.

Notre organisation syndicale est attachée à la Qualité de vie et aux conditions de travail. Il est crucial de l'être aussi dans le dialogue social au sein des entreprises. Nos militantes et militants représentent les intérêts des travailleurs et sont souvent impliqués dans les négociations collectives sur les conditions de travail.

Ces défis actuels sur les risques de la qualité de vie et la santé au travail doivent être pris en compte sérieusement. Il existe des solutions et une collaboration entre les acteurs concernés pour instaurer des changements positifs est fondamentale.

Le champ d'action et de vigilance est immense : expositions aux produits chimiques, bruits et vibrations, sécurité physique, ergonomie, stress psychosocial, formation insuffisante, prévention des risques professionnels, gestion des horaires de travail, sans oublier, et en passe de parvenir au premier rang des risques psycho-sociaux, la surcharge informationnelle.

Mal connue et difficile à repérer, induisant à la fois de nouveaux risques et enjeux, ce fléau frappe durement les ingénieurs et cadres, et demande de repenser le rapport global à l'information et aux outils numériques.

N'oublions pas non plus l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la reconnaissance et la participation des employés, dont l'encouragement dans la prise de décision et la résolution de problèmes peut renforcer l'engagement et la satisfaction. Il est important de s'assurer que les préoccupations des employés sont prises en compte et que des politiques équitables et équilibrées sont mises en place pour améliorer la QVCT.

Une collaboration constructive entre les employeurs et les représentants syndicaux FO peut conduire à des solutions plus efficaces et à une meilleure satisfaction globale des employés.

Tous ces risques ont une influence directe ou indirecte sur la santé au travail. Nous pouvons encourager l'instauration d'une culture de la prévention, de la détection précoce des risques, et la mise en place de mesures correctives, mais cela n'est pas suffisant. Encore aujourd'hui, de nombreuses personnes meurent des suites d'accidents du travail ou de maladies professionnelles chaque jour, pour un total de plus de 2,78 millions de décès par an dans le monde.

En outre, il y a chaque année quelque 374 millions d'accidents du travail non mortels, qui entraînent une absence du travail, selon l'Organisation internationale du Travail (OIT).

C'est un sujet qui résonne plus encore en nous et qui a coïncidé avec une mobilisation syndicale sans précédent contre une réforme des retraites injuste et brutale, qui pénalisera par ailleurs le financement de la prévention des accidents au travail, alors que la France est toujours tristement championne d'Europe en la matière.

La Fédération FO de la Métallurgie félicite les initiatives de prévention qui sont faites dans les entreprises, mais nous ne devons pas nous éloigner des vraies améliorations des conditions de travail en amont, dans les petites et moyennes entreprises, qui sont vitales. Tous crient haut et fort que la sécurité est une priorité, alors mettons les moyens et remettons en place le CHSCT dans les entreprises quelle que soit leur taille.

On ne va pas au travail pour se faire mal !

ELABORATION ET DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE.

Le groupe de travail a fait le constat qu'il était nécessaire d'établir un état des lieux de la situation de nos camarades dans leur entreprise afin de pouvoir leur apporter une aide efficace, utile et pratique. Cet état des lieux allait être construit au travers d'un questionnaire, articulé autour de 4 thèmes, dont le traitement des réponses doit permettre au groupe de prioriser ses actions.

Pour pouvoir réaliser un questionnaire en ligne à moindre frais, le groupe a opté pour la création d'un compte Google afin d'accéder à des outils tels que : Google Gmail, Google forms, Google Drive, etc. La trame a donc été conçue sur l'application Google Forms qui offre l'avantage de produire des graphiques directement à partir des réponses.

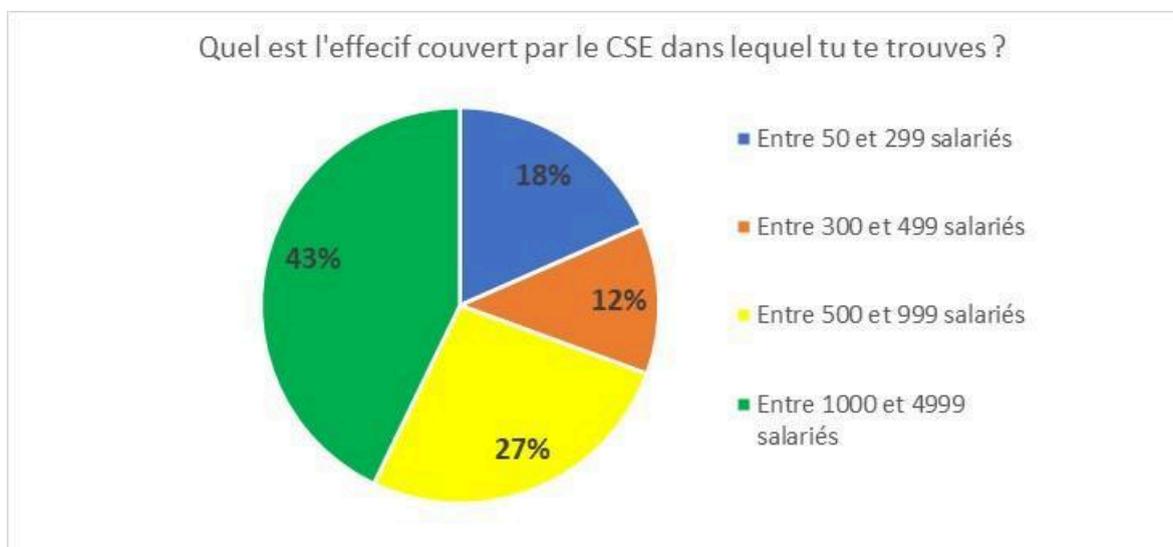
Le groupe de travail a volontairement décidé de réduire le nombre d'entreprises destinataires du lien vers le questionnaire afin de se retrouver avec un panel représentatif d'entreprise dans différents secteurs.

Au final, 49 personnes ont eu la gentillesse de répondre à notre questionnaire. Une bonne partie des personnes interrogées ont été proposées par des secrétaires fédéraux.

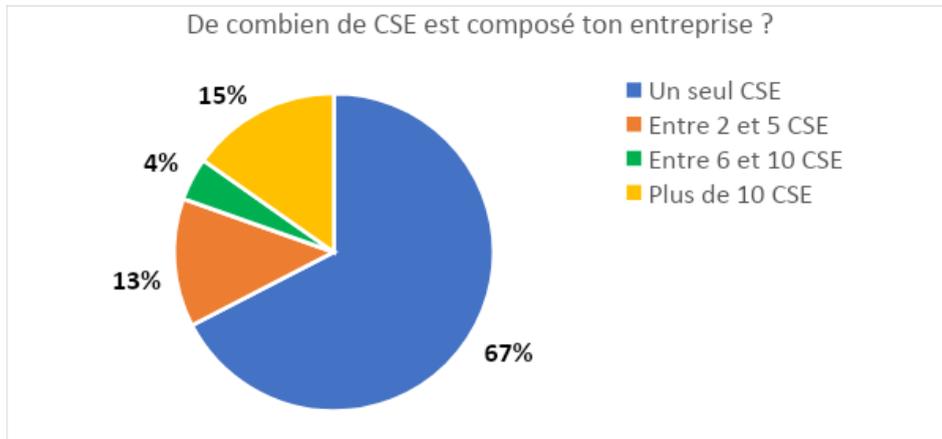
Un bémol à apporter aux résultats de ce questionnaire : compte tenu de la configuration de chaque entreprise et du « simplisme » des questions, des biais peuvent apparaître et fausser la lecture des résultats.

ANALYSE DES RÉPONSES

Identité des répondants

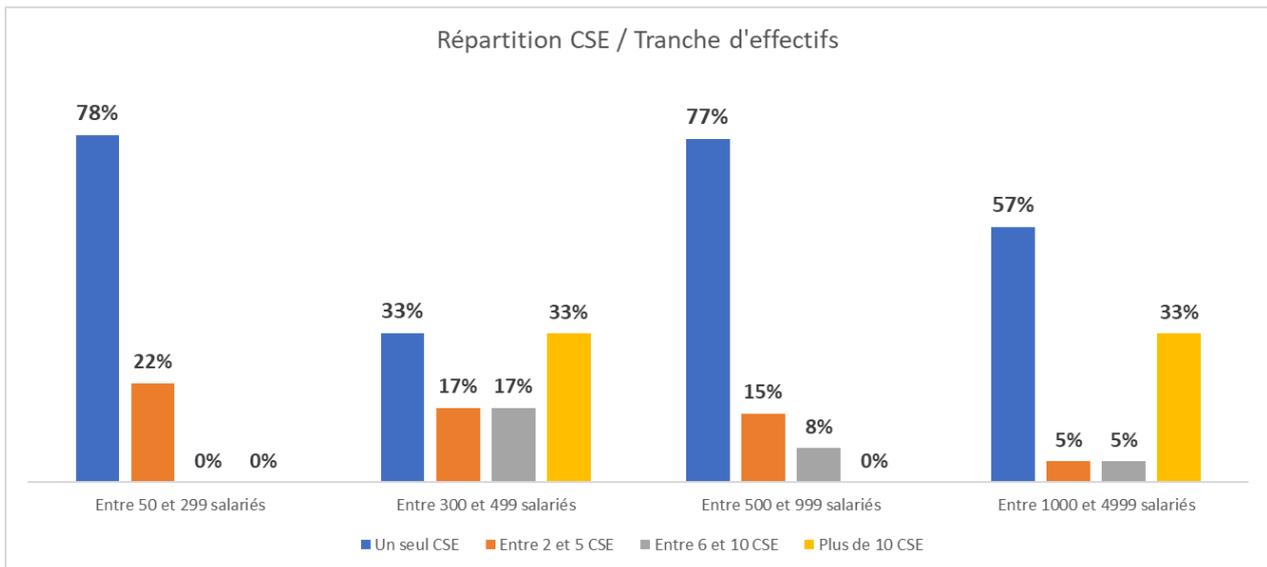


Les répondants se répartissent sur des entreprises comportant entre 50 et 4999 salariés, ce qui apporte une légitimité aux réponses faites. On notera que la majorité des répondants appartiennent à la tranche d'entreprises « 1000-4999 salariés », suivi par ceux de la tranche « 500-999 salariés »



Les 2/3 des personnes interrogées ont répondu avoir un seul CSE au sein de leur entreprise. A l’opposé, 18,4% des répondants disposent de plus de 10 CSE au sein de leur entreprise.

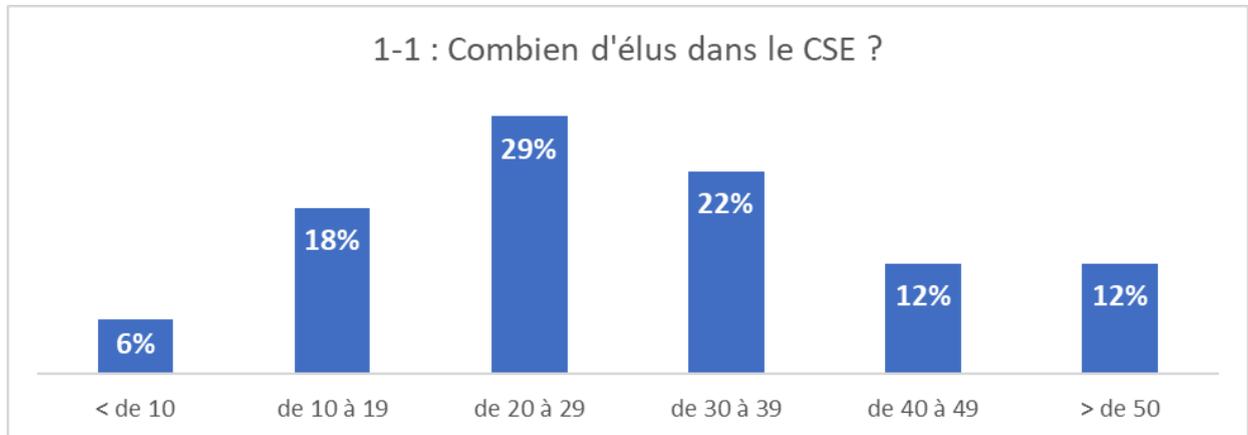
FOCUS :



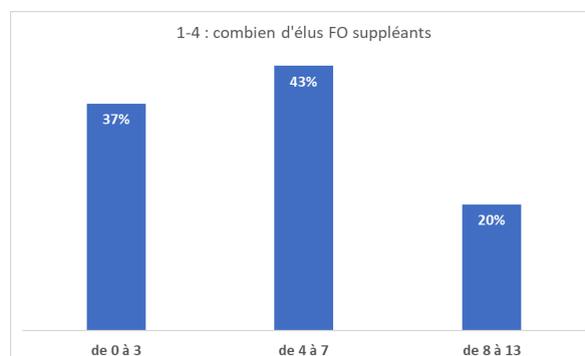
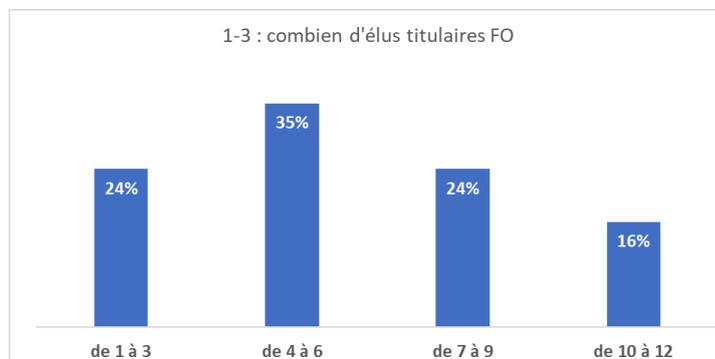
Si on y regarde de plus près, la configuration « Un seul CSE » est présente quel que soit le type d’entreprise et elle y représente entre 33% et 78% des cas de figure.

A noter un fait rare, deux entreprises « 300-499 » salariés disposent de plus de 10 CSE.

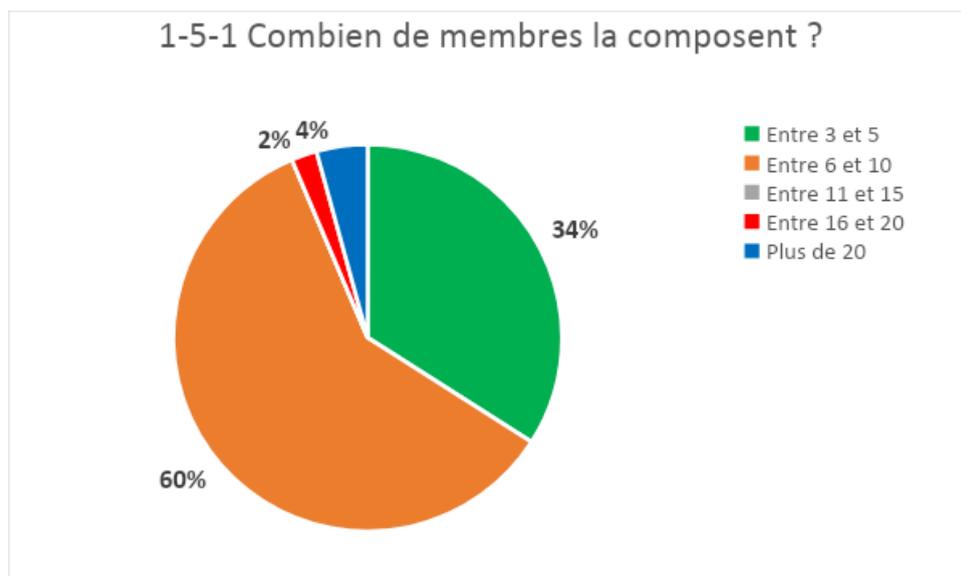
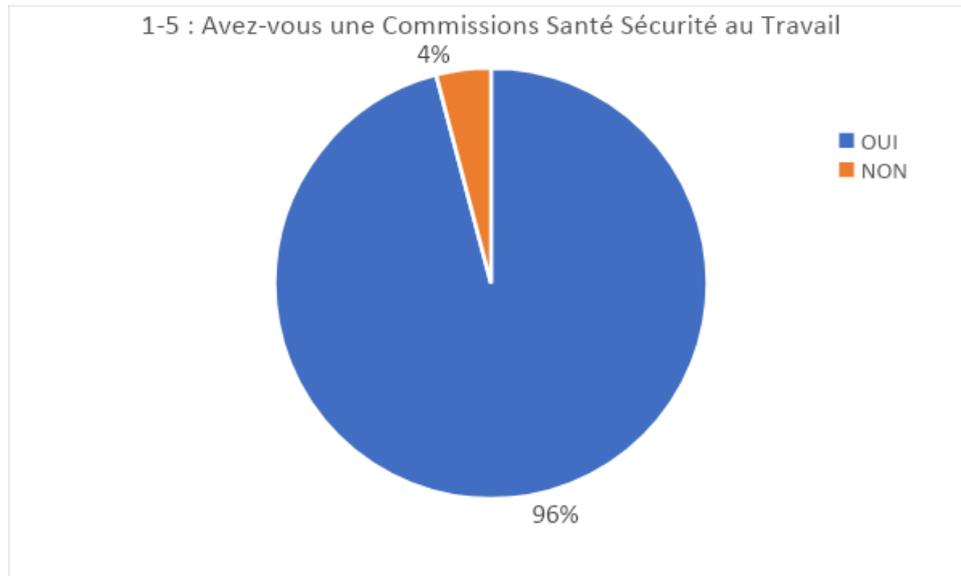
THÈME 1 : COMPOSITION DU CSE.



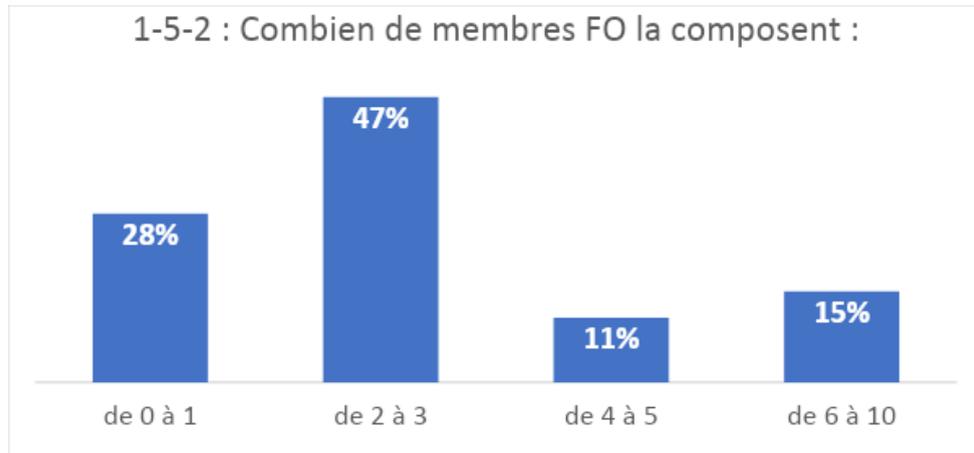
Les CSE rassemblent entre 20 et 29 élus pour un tiers des répondants.
La tranche de 10 à 39 élus représente presque 70% des répondants.



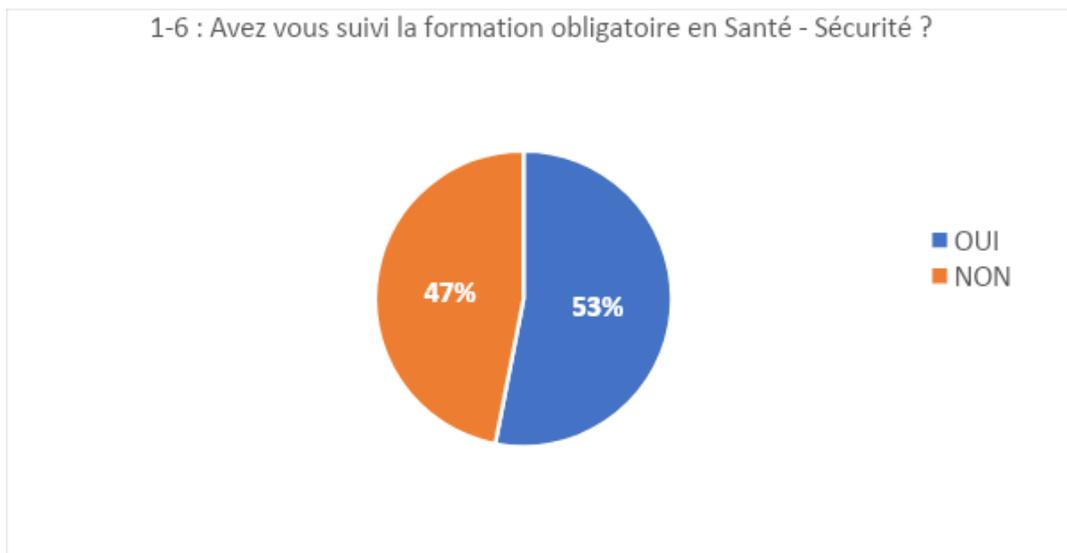
Les élus FO sont bien représentés dans les CSE, notamment sur les postes de Titulaires.



Parmi les répondants, 96% d'entre eux disposent d'une Commission Santé et Sécurité au Travail. Ces CSSCT, comportent pour les deux tiers, entre 6 et 10 membres.

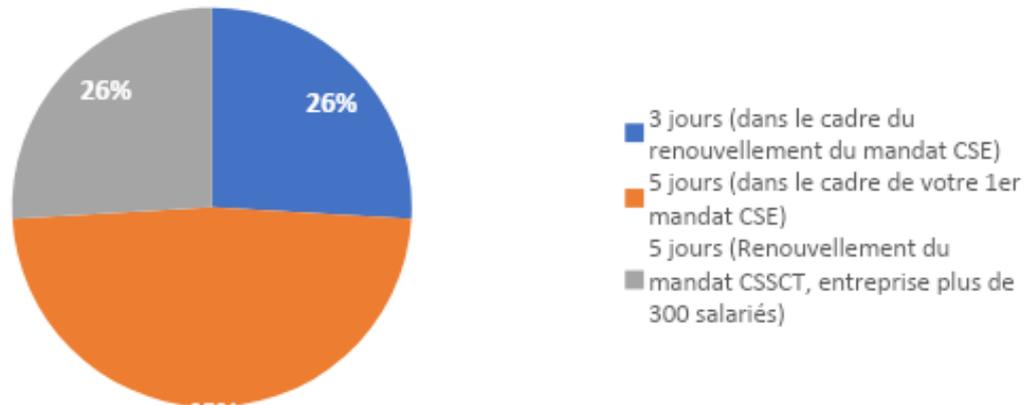


On note une présence significative d'élus FO au sein des CSSCT, c'est le premier public visé par le Groupe de travail.



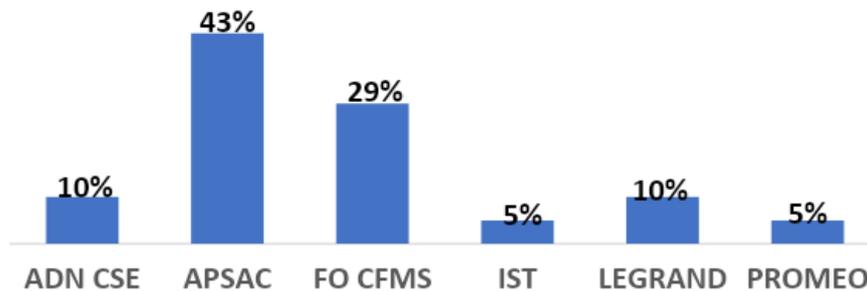
C'est une information importante, un élu sur deux n'a pas suivi de formation en matière de santé et sécurité au travail. Pour rappel, l'article L2315-18 du Code du Travail prévoit une formation obligatoire de 3 jours pour les élus du CSE, quel que soit la taille de l'entreprise, et de 5 jours pour les membres de la CSSCT.

1-6-1 : Quelle a été la durée de ce stage de formation (en nb de jours) ?



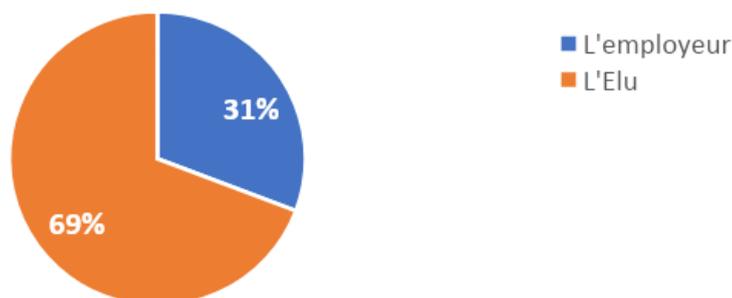
Pour les 53% d'élus qui ont pu suivre une formation SSCT, 75% d'entre eux ont réalisé une formation de 5 jours.

1-6-2 : Par quel organisme avez-vous été formé :



Environ 70% des élus sont restés fidèles à l'organisation en choisissant de faire cette formation soit à l'APSAC, soit au CFMS.

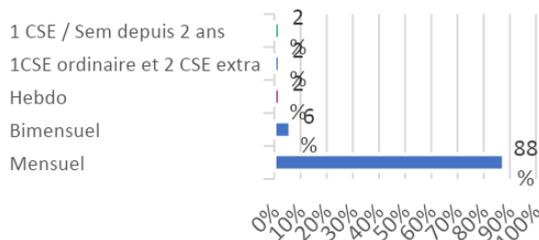
1-6-3 : Qui a choisi l'organisme de formation ?



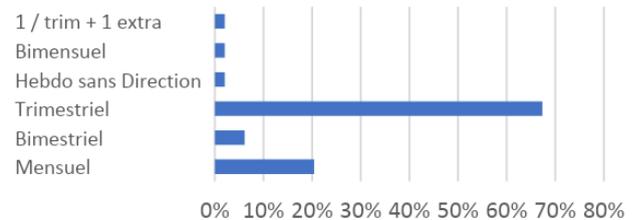
70% des élus ont pu choisir l'organisme de formation, il reste encore 30% d'élus qui ont laissé l'employeur choisir la formation à leur place.

THÈME 2 : DÉCRIS LE FONCTIONNEMENT.

2-1 : Quelle est la fréquence des réunions CSE ?

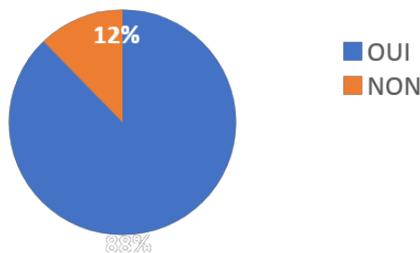


2-2 : Quelle est la fréquence des Réunions CSSCT ?

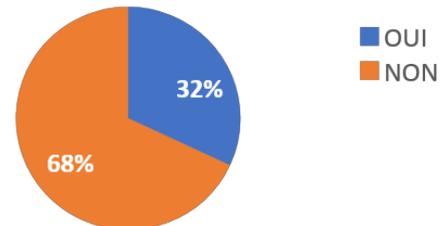


Presque 90% des réunions CSE sont mensuelles. Pour les réunions CSSCT, 70% d'entre elles sont sur une fréquence trimestrielle et 20% sont sur une fréquence mensuelle.

2-4 : Existe t'il un règlement intérieur du CSE ?

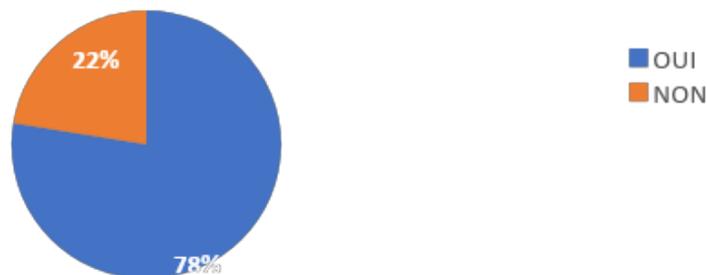


2-5 : Existe t'il un règlement intérieur de la CSSCT ?



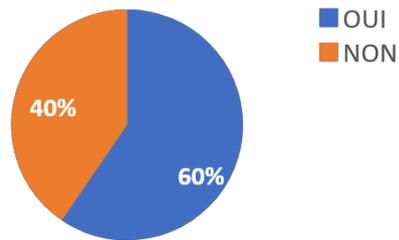
9 CSE sur 10 disposent d'un règlement intérieur tel que demandé par l'article L2315-24 du Code du Travail. Seulement 1 tiers des CSSCT s'est doté d'un règlement intérieur.

2-6 : Faites-vous des analyses d'accidents ?

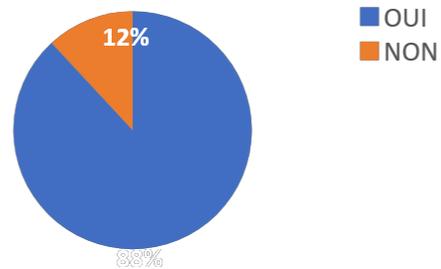


78% des répondants indiquent réaliser des analyses d'accidents au sein de leur instance.

2-6-1 : Faites-vous des analyses entre élus ?

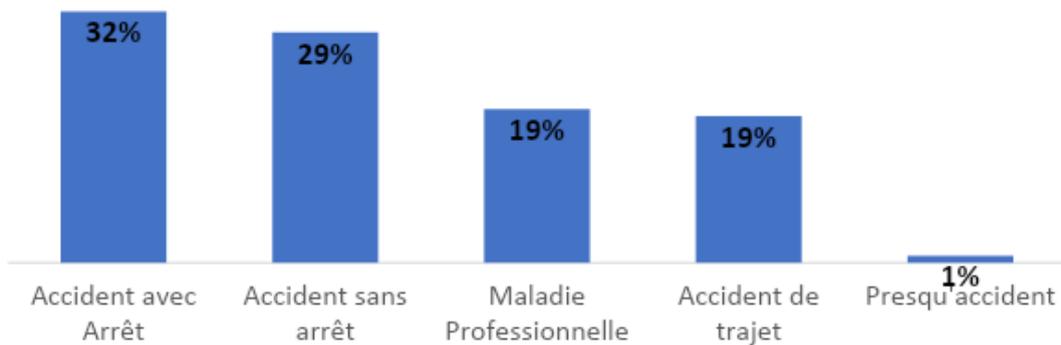


2-6-2 : Faites-vous des analyses avec le service Santé Sécurité de l'entreprise ?



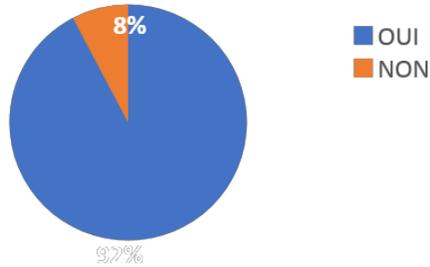
Parmi les élus qui déclarent faire des analyses d'accidents, 60% le font entre élus uniquement, 88% le font également avec le service Santé Sécurité de leur entreprise.

2.6.3 - Décrivez le type d'AT ou de MP analysé

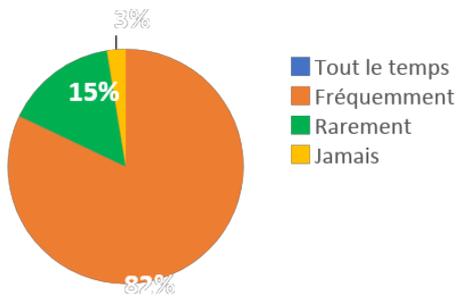


On remarque que les analyses faites par les élus portent en priorité sur les accidents du travail (avec ou sans arrêt).

2-6-4 : Faites-vous des préconisations suite à ces analyses ?

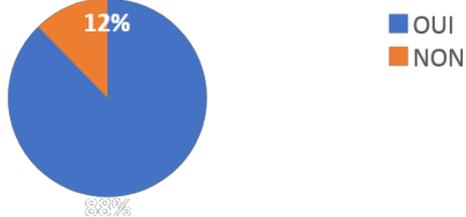


2-6-5 : Vos préconisations sont-elles suivies ?

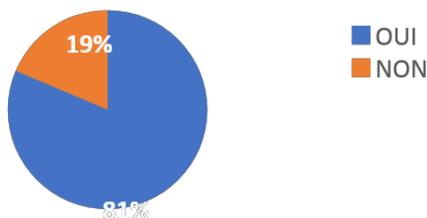


Le travail d'analyse des élus fait l'objet de recommandations auprès de la direction dans 92% des cas, qui sont fréquemment suivies selon les répondants (82%).

2-7 : Avez-vous un registre des accidents bénins dans l'entreprise ?



2-7-1 : Le registre des accidents bénins est-il à la disposition des élus ?

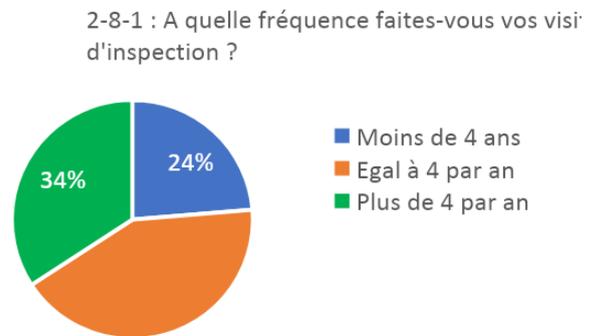
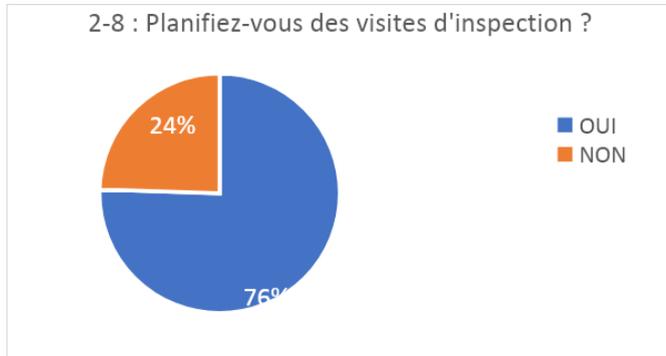


Régi par l'article L441-4 du Code de la Sécurité Sociale, la mise en place d'un registre des accidents bénins incombe à l'employeur dès lors qu'il remplit les conditions fixées par décret.

Pour aller plus loin :

Dans un premier temps, il serait intéressant d'examiner les 12% de réponses négatives sur l'existence du registre dans l'entreprise.

Dans un second temps, pour ceux qui disposent d'un registre, il faudrait investiguer pour connaître les raisons de la non mise à dispositions des élus.



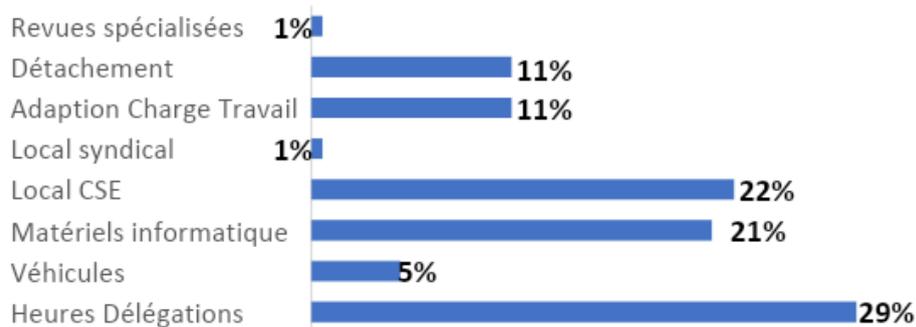
75% des répondants indiquent planifier des visites d'inspection, sur la base de 4 visites par an pour 42% d'entre eux.

34% des visites d'inspections se font sur une fréquence supérieure à 4, et 24% se font sur une fréquence inférieure à 4 par an.

Pour les 25% des répondants qui indiquent ne pas faire de visites d'inspections, la raison fréquemment évoquée est le manque de disponibilités des élus.

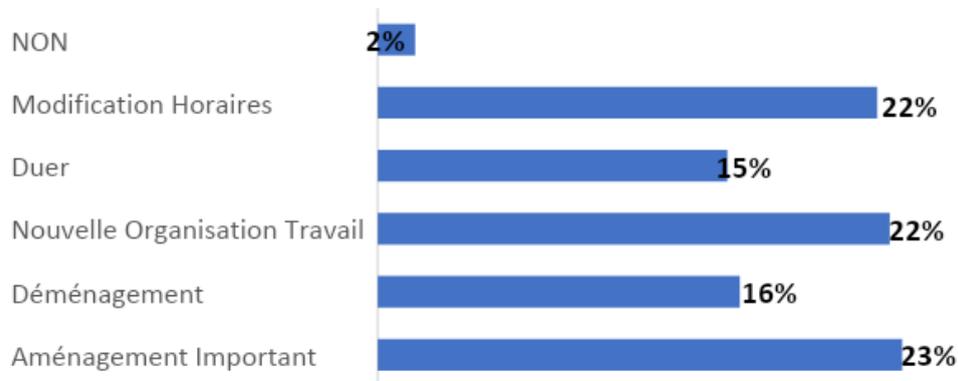
THÈME 3 : RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS.

3.1 - Les moyens à la disposition



Pour pouvoir exercer leurs missions, les répondants utilisent principalement les heures de délégation, et peuvent s'appuyer sur la mise à disposition d'un local pour le CSE et de moyens informatiques.

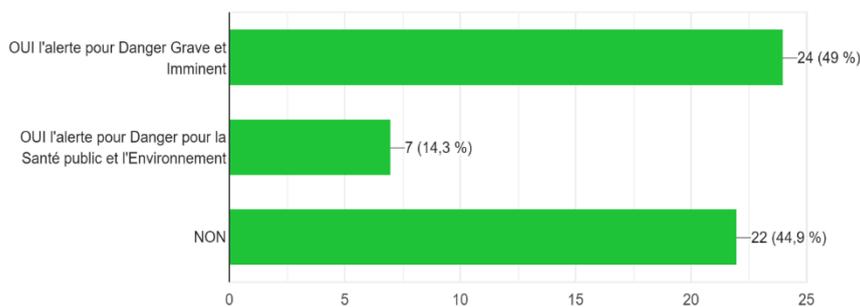
3.2 - Etes vous consulté si modif conditions de travail ?



Les élus déclarent être principalement consultés sur des sujets touchant à la modification des horaires de travail, sur de nouvelles organisations du travail et les aménagements importants.

3-4 : Dans le cadre de ton mandat, as-tu été amené à faire usage d'un des Droits d'alerte "Santé Sécurité" suivant ?

49 réponses

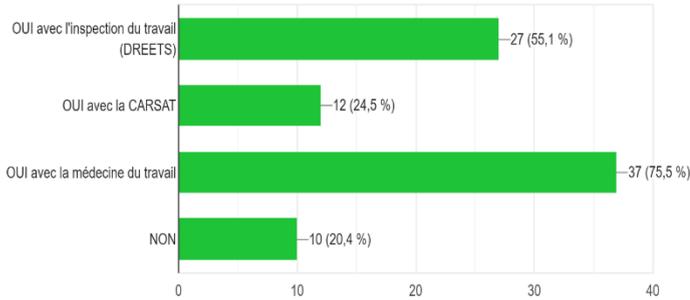


Un Elu sur deux n'a jamais fait usage d'un des droits d'alertes prévus par le Code du Travail. Pour l'autre moitié, c'est le DGI qui est le plus utilisé, et pour 4 d'entre eux, ils ont déjà eu recours aux 2 droits d'alertes en lien avec la santé sécurité.

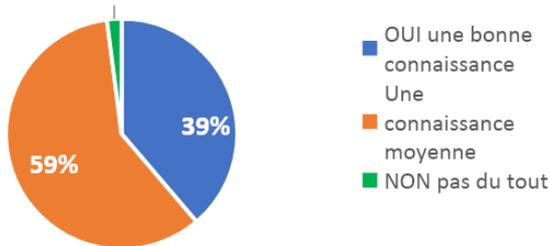
NB : Le questionnaire étant focalisé sur la santé sécurité, le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes n'a pas été proposé comme choix de réponse.

3-5 : Avez-vous déjà pris contact avec l'un ou les organismes suivants ?

49 réponses



3-6 : Connaissez-vous le rôle de chacun de ses organismes ?



On remarque que les élus n'hésitent pas à faire appel à la médecine du travail et à l'inspection du travail pour traiter des sujets touchant leur entreprise. Pour 97%, ils connaissent le rôle de ses organismes, même si plus de la moitié admettent en avoir une connaissance moyenne.

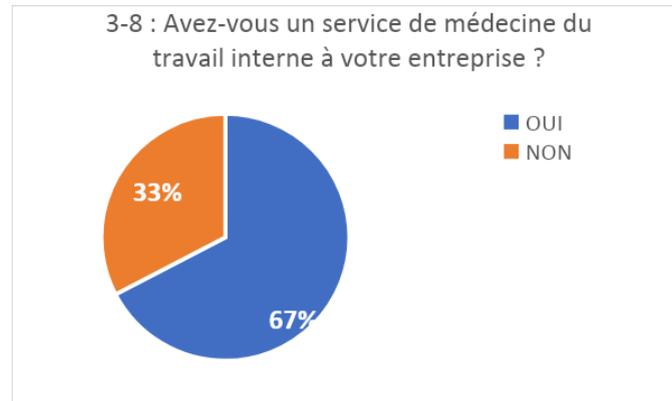
3-7 : Ces organismes sont-ils invités aux réunions CSE/CSSCT ?



3-7-1 : Viennent-ils aux réunions ?



On note que les organismes précédemment cités sont invités aux réunions, notamment celles relevant de la santé sécurité, mais que dans les trois quarts du temps, ils ne viennent pas.



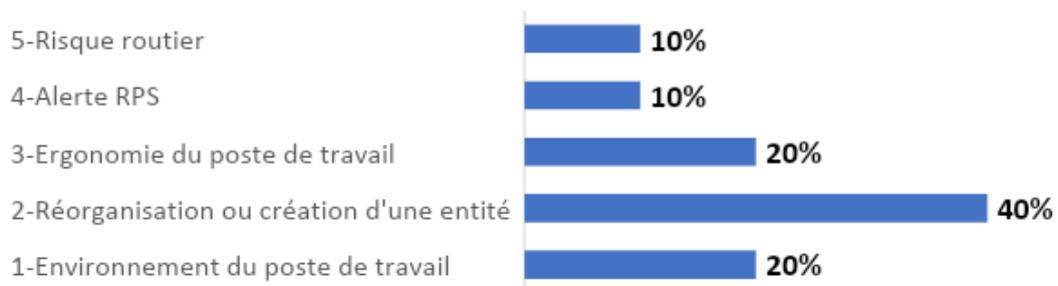
Parmi les répondants, les deux tiers disposent d'un service de médecine du travail interne.

3-9 : Avez-vous fait appel à des prestataires pour réaliser des expertises en santé sécurité ?

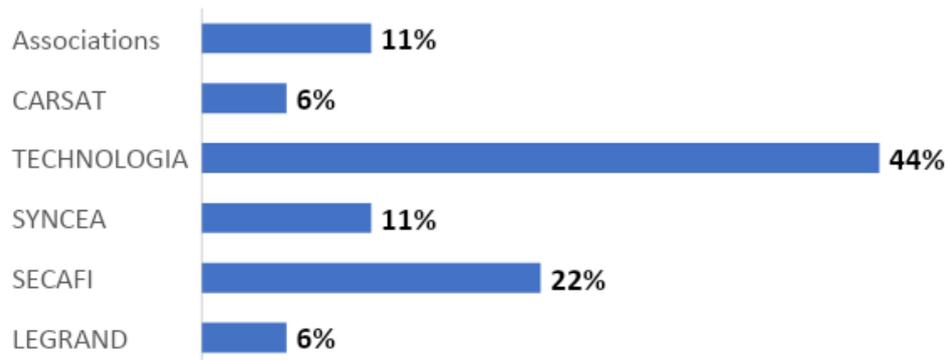


Seulement 30% des répondants ont fait appel à un cabinet d'expertise agréé en matière de Santé Sécurité.

3-9-1 : Sur quel thème s'est faite l'expertise :



3.9.2 - Recours à quel Cabinet d'expertise (agréé CSSCT) ?



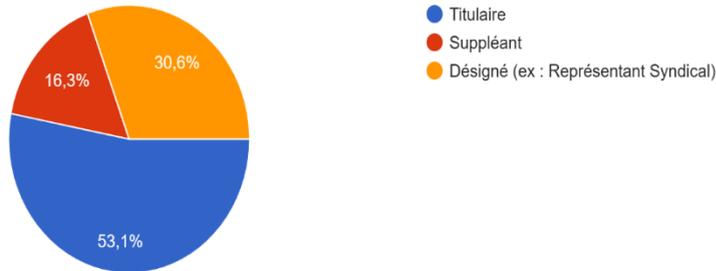
Le recours à l'expertise d'un cabinet agréé s'est principalement porté sur des problématiques de réorganisation / création d'une entité, et des postes de travail.

Le Cabinet TECHNOLOGIA semble disposer d'une bonne réputation en matière d'expertise sur des sujets touchant à la santé sécurité.

THÈME 4 : MILITANT ! PARLE-MOI DE TOI !

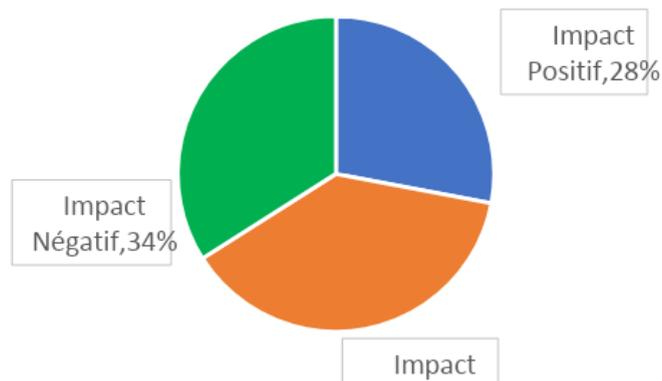
4-1 : Au CSE, vous êtes un membre ? :

49 réponses



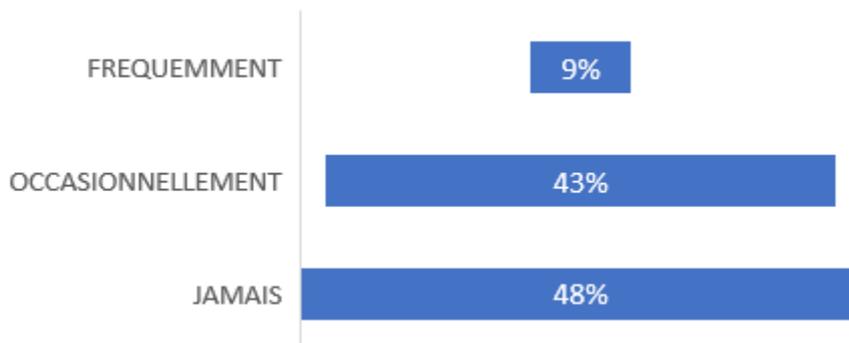
La majorité des répondants au questionnaire sont élus titulaires de leur CSE, et un tiers y est représentant syndical.

4.2 - Impact sur la Carrière



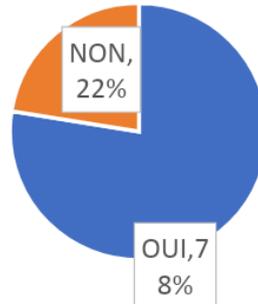
L'impact des mandats sur la carrière des répondants se répartit équitablement sur les 3 aspects proposés. Dans un premier temps, il conviendrait d'analyser les impacts négatifs pour apporter un soutien rapide aux camarades concernés. Dans un second temps, il conviendrait de rester vigilant sur l'évolution des impacts neutres afin de soutenir la motivation des élus sur le long terme et éviter un basculement vers l'aspect négatif.

4.3 - as-tu subi des remarques ou des pressions de ta hiérarchie ?



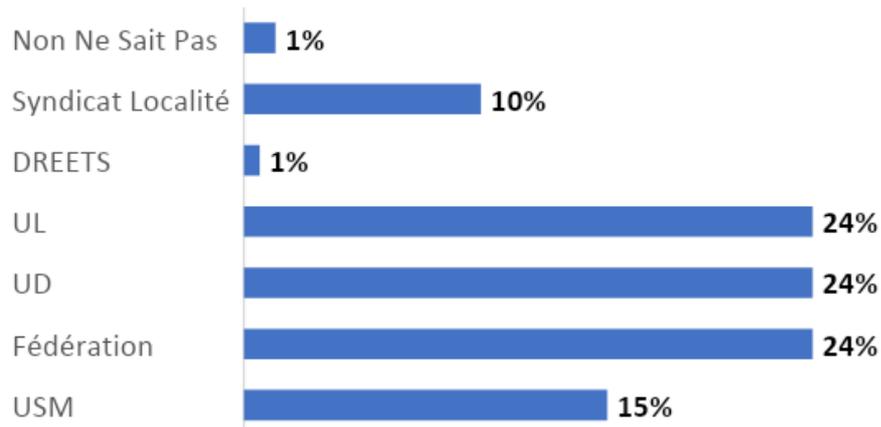
Une partie des répondants affirment subir des remarques de la part de leur hiérarchie. Une enquête plus approfondie permettrait de distinguer si ces remarques sont liées à l'exercice de leur mandat ou à la réalisation de leur activité professionnelle. En effet, des directions, sachant qu'elles ne peuvent attaquer directement l' élu, peuvent essayer de mettre en exergue des lacunes dans l'exécution de leurs tâches professionnelles.

4.4 : Existe t'il un dialogue Social ?



Les répondants estiment dans la grande majorité, qu'il existe un dialogue social au sein de leur entreprise.

4.5 - En cas d'interrogation, sais-tu vers qui te tourner ?



LES PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DE L'ANALYSE

- ☞ Informer les militants FO dans les CSE sur leurs droits en matière de formation en prenant les devants dès la connaissance des résultats aux élections.
- ☞ Rappeler que le budget de fonctionnement du CSE, associé au CFESSES, peut aider les élus à se recycler.
- ☞ Proposer des Formations plus spécialisées aux élus : utilisation des droits d'alerte, mener des enquêtes ou des inspections, utiliser les heures exceptionnelles pour les analyses d'accidents.
- ☞ Former les élus sur les maladies professionnelles : les reconnaître, conseiller les salariés. Quelles sont les maladies professionnelles les plus fréquentes dans la métallurgie ?
- ☞ Aider les élus à formuler leurs recommandations auprès de la Direction, apprendre à argumenter avec des éléments financiers (coûts des accidents, aides de l'état, etc.)
- ☞ Aider les élus à reconnaître les situations qui nécessitent une info-consultation du CSE (Analyse des jurisprudences, etc.)
- ☞ Aider les élus à solliciter les autres acteurs de la sécurité : CARSAT, médecine du travail, etc.
- ☞ Faire intervenir les partenaires pour expliquer aux élus comment et quand lancer des expertises, les informer sur le coût, la préparation et la restitution.

REMERCIEMENT

Tous les membres du Groupe Réseau Santé Sécurité remercie l'ensemble des camarades qui ont pris le temps de répondre à notre questionnaire.

Les membres du Groupe Réseau Santé Sécurité remercie la Fédération FO de la Métallurgie pour son soutien et plus particulièrement Mme NIVON, Secrétaire Générale en charge du GRSS, pour son implication, son enthousiasme.



ANNEXE 1

Liste des Participants :

NOM – PRENOM	ENTREPRISE	EFFECTIFS
JACQUELIN EMMANUEL	ENGIE HOME SERVICES	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
MOHAMED DALI	LEGRAND	ENTRE 300 ET 499 SALARIÉS
DALI MOHAMED	LEGRAND	ENTRE 300 ET 499 SALARIÉS
COURVALET JEAN-MICHEL	IDEMIA IDENTITY AND SECURITY	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
PITOLLET CENDRINE	FORGES DE BELLES ONDES	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
LESCOP GREGORY	CHATAL	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
VANDERLEENEN MICHAEL	LEAR CORPORATION FEIGNIES	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
COLLIN LAURENT	VALEO	ENTRE 300 ET 499 SALARIÉS
DIOGO PHILIPPE	STELLANTIS	ENTRE 300 ET 499 SALARIÉS
PIETTE VINCENT	STELLANTIS METZ	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
DENAENE ERIC	STELLANTIS VALENCIENNES	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
FLAU AURÉLIEN	WIBAIE	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
CAMBIER LAURENT	PSA DOUVRIN	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
MALBRANQUE TANJA	PSA AUTOMOBILES	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
DEMAY FRANÇOIS	STELLANTIS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
JERONIMO MARIO	STELLANTIS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
GUERIN FRANCK	STELLANTIS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
AIT ATHMANE BRAHIM	STELLANTIS POISSY	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
PETITGUILLAUME NICOLAS	STELLANTIS VESOUL	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
MENDES ANTOINE	LEAR CORPORATION USINE D'HERBLAY	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
ZAKLINA	STELLANTIS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
DUCOUT MARIE-JOSÉE	STELLANTIS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
JASNOWSKI SEBASTIEN	AIRBUS ATLANTIC MERIGNAC	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
KOUBA ABDELKADER	ROBERT BOSCH	ENTRE 300 ET 499 SALARIÉS
BOURGUIGNEAU VINCENT	VALEO VSCM	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
GAUCHET DAVID	VALEO	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
GAUCHET CATHERINE	VALÉO	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
BELLANGER BERTRAND	VALEO	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
HERAULT PASCAL	FENWICK-LINDE OPÉRATIONS	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
LE GOUEFF ALAIN	ELM LEBLANC	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
BELLOUR FARNCK	ELM LE BLANC	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
DI GREGORIO CHRISTELLE	STELLANTIS TREMERY	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
VOISIN ANNICK	VALEO BLOIS	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS
CROISY GINO	VALEO	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
MESTARI MOUNIR	RENAULT	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
MANZI RÉGIS	STELLANTIS MULHOUSE	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
OLIVIER REPESSÉ	RENAULT TRUCKS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
DAIR YOHANN	Safran Aircraft Engines Magny les Hameaux	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
DAVY KAREN	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE FOUGERES	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
EGON GÉRALD	RENAULT SAS	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
DELPORTE MAXIME	AIRBUS MÉAULTE	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS

FLORIANE BONTEMPS-COLOMBET	AUBERT ET DUVAL ANCIZES	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
DUCLOY ANNE-SOPHIE	DILLINGER FRANCE	ENTRE 500 ET 999 SALARIÉS
MALCOK	STELLANTIS POISSY	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
SIMON VINCENT	MECACHROME FRANCE	ENTRE 300 ET 499 SALARIÉS
FABRICE CHASSAING	AIRBUS ATLANTIC MDB	ENTRE 1000 ET 4999 SALARIÉS
MADEC THIERRY	ELM LEBLANC	ENTRE 50 ET 299 SALARIÉS

ANNEXE 2

Questionnaire Groupe Réseau Santé Sécurité

Le Groupe Réseau Santé - Sécurité **FO Métaux** a pour objectif d'aider les camarades au sein des CSE et des CSSCT en proposant des fiches conseils. Afin de cerner au mieux vos besoins, nous vous proposons de répondre au questionnaire ci-dessous.

Le questionnaire se compose de 4 thèmes.

** Indique une question obligatoire*

1. Adresse e-mail *

2. Ton Nom et Ton Prénom *

3. Nom de l'entreprise où tu travailles : *

(Mettre la réponse en **lettre Majuscule**)

4. Quel est l'effectif couvert par le CSE dans lequel tu te trouves ? *

(Il peut s'agir d'un CSE pour toute l'entreprise ou pour un établissement distinct)

Une seule réponse possible.

- Moins de 49 salariés
- Entre 50 et 299 salariés
- Entre 300 et 499 salariés
- Entre 500 et 999 salariés
- Entre 1000 et 4999 salariés
- Plus de 5000 salariés

5. De combien de CSE est composé ton Entreprise ? *

Il peut y avoir 1 CSE national Entreprise, ou plusieurs CSE d'établissements. Ne pas compter le CSE Central !

Une seule réponse possible.

- Un seul CSE
- Entre 2 et 5 CSE
- Entre 6 et 10 CSE
- Plus de 10 CSE

THEME 1 - COMPOSITION DE TON CSE

6. 1-1 : De combien d'élus (titulaires + suppléants) au **TOTAL** est composé ton CSE ? *

(toutes organisations confondues, et avec les élus sans étiquettes syndicales, mettre uniquement le nombre)

1-2 : Combien de sièges titulaires par **collèges** ? (Si collège unique : se rendre au 1-2-4 directement)

(toutes organisations confondues, et avec les élus sans étiquettes syndicales)

7. 1-2-1 : Combien de sièges titulaires au 1^{er} collège ?

(Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)

8. 1-2-2 : Combien de sièges titulaires au 2nd collège ?

(Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)

9. 1-2-3 : Combien de sièges titulaires au 3ème collège ?

(Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)

10. 1-2-4 : Combien de sièges titulaires dans le collège unique (s'il existe) ?

(Regroupant les employés, ouvriers, techniciens, agents de maîtrise, cadres, ingénieurs; Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)

11. 1-3 : Combien d'Elus **FO** Titulaires ? *

(Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)

12. 1-4 : Combien d'Elus **FO** Suppléants ? *

(Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)

13. 1-5 : Avez-vous une Commission Santé Sécurité au Travail ? *

Une seule réponse possible.

OUI

NON (passez directement à la question 1-6)

14. 1-5-1 Combien de membres la composent ?

Une seule réponse possible.

- Entre 3 et 5
- Entre 6 et 10
- Entre 11 et 15
- Entre 16 et 20
- Plus de 20

15. 1-5-2 Combien de membres **FO** la composent ?

*(Mettre uniquement le **nombre**, pas de texte)*

16. 1-6 : Avez-vous suivi la formation obligatoire en Santé - Sécurité au Travail ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON (passez directement à la question 1-7)

17. 1-6-1 : Quelle a été la durée de ce stage de formation (en nb de jours) ?

Une seule réponse possible.

- 3 jours (dans le cadre du renouvellement du mandat CSE)
- 5 jours (dans le cadre de votre 1er mandat CSE)
- 5 jours (Renouvellement du mandat CSSCT, entreprise plus de 300 salariés)

18. 1-6-2 : Par quel organisme avez-vous été formé ?

*(Mettre la réponse en **lettre Majuscule**; Si c'est FO : préciser s'il s'agit de l'APSAC ou le FO-CFMS)*

19. 1-6-3 : Qui a choisi l'organisme de formation ?

Une seule réponse possible.

L'Employeur

L'Elu

20. 1-7 : Tes commentaires sur ce thème

THEME 2 - DECRIS LE FONCTIONNEMENT

21. 2-1 : Quelle est la fréquence des Réunions CSE ? *

Une seule réponse possible.

Mensuel

Bimestriel

Autre : _____

22. 2-2 : Quelle est la fréquence des Réunions CSSCT (si elle existe) ?

(Pour Autre : mettre la réponse en toute **lettre**)

Une seule réponse possible.

Mensuel

Bimestriel

Trimestriel

Autre : _____

23. 2-3 : Les réunions obligatoires du CSE sur le thème de la Santé-Sécurité ont-elles lieu ? *

(Pour Autre : mettre la réponse en toute lettre)

Plusieurs réponses possibles.

- OUI, tous les trimestres
- OUI, mais à une autre fréquence (précisez la fréquence dans "autre")
- NON (passez directement au 2-4)
- Autre : _____

24. 2-3-1 : Quels sont les sujets abordés ?

(exemple : conditions de travail, accidentologie, etc)

25. 2-4 : Existe-t-il un règlement intérieur du CSE ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

26. 2-5 : Existe-t-il un règlement intérieur de la CSSCT (si elle existe) ?

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

27. 2-6 : Faites-vous des analyses d'accidents ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON (pas sez directement au 2-7)

28. 2-6-1 : Faites-vous des analyses entre élus ?

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

29. 2-6-2 : Faites-vous des analyses avec le service Santé Sécurité de l'entreprise* ?

(* appelé parfois HSE ou SSE ou QHSE)

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

30. 2-6-3 : Décrivez le type d'accident ou maladie professionnelle analysé ?

Plusieurs réponses possibles.

- Accident avec arrêt
- Accident sans arrêt
- Maladie professionnelle
- Accident de Trajet
- Autre : _____

31. 2-6-4 : Faites-vous des préconisations à la Direction suite à ces analyses ?

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON

32. 2-6-5 : Vos préconisations sont-elles suivies ?

Une seule réponse possible.

- Tout le temps
 Fréquemment
 Rarement
 Jamais

33. 2-7 : Avez-vous un registre des accidents bénins dans l'entreprise ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON (passez directement à 2-8)

34. 2-7-1 : Le registre des accidents bénins est-il à la disposition des élus ?

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON

35. 2-8 : Planifiez-vous des visites d'inspection ? *
(au sens de l'art L2312-13 du CdT)

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON (passez directement au 2-8-2)

36. 2-8-1 : A quelle fréquence faites-vous vos visites d'inspection ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 4 par an
 Egal à 4 par an
 Plus de 4 par an

37. 2-8-2 : Pour quelles raisons les visites d'inspection ne sont-elles pas faites ?
(pb matériels, disponibilités, etc)

38. 2-9 : Tes commentaires sur ce thème

THEME 3 - RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS

39. 3-1 : Quels sont les moyens mis à ta disposition pour exercer ton mandat ? *
(sous-entendu par la Direction)

Plusieurs réponses possibles.

- Heures de délégation
- Véhicules
- Matériels Informatiques
- Adaptation de la charge de travail
- Local CSE
- Aucun moyen
- Autre : _____

40. 3-2 : Etes-vous consulté en cas de modifications touchant aux conditions de travail ? *
(Consultation devant débouchée sur un avis motivé du CSE)

Plusieurs réponses possibles.

- Aménagement important modifiant les conditions de travail des salariés
- Déménagement
- Nouvelle organisation du travail
- Document Unique d'Evaluation des Risques (DUer)
- Modification des horaires collectifs
- Non
- Autre : _____

41. 3-3 : La Commission SSCT fait-elle des analyses ou des préconisations pour le CSE en vue d'une consultation en matière de santé sécurité (si elle existe) ?

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

42. 3-4 : Dans le cadre de ton mandat, as-tu été amené à faire usage d'un des Droits d'alerte "Santé Sécurité" suivant ? *

Plusieurs réponses possibles.

- OUI l'alerte pour Danger Grave et Imminent
 OUI l'alerte pour Danger pour la Santé public et l'Environnement
 NON

43. 3-5 : Avez-vous déjà pris contact avec l'un ou les organismes suivants ? *

Plusieurs réponses possibles.

- OUI avec l'inspection du travail (DREETS)
 OUI avec la CARSAT
 OUI avec la médecine du travail
 NON

44. 3-6 : Connaissez-vous le rôle de chacun de ses organismes ? *

Une seule réponse possible.

- OUI une bonne connaissance
 Une connaissance moyenne
 NON pas du tout

45. 3-7 : Ces organismes sont-ils invités aux réunions CSE / CSSCT ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON (passez directement à 3-8)

46. 3-7-1 : Viennent-ils aux réunions ?

Une seule réponse possible.

- Systématiquement
- Régulièrement
- Rarement
- Jamais

47. 3-8 : Avez-vous un service de médecine du travail interne à votre entreprise ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

48. 3-9 : Avez-vous fait appel à des prestataires pour réaliser des expertises en santé sécurité ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON (passez directement à 3-10)

49. 3-9-1 : Sur quel thème s'est faite l'expertise ?

50. 3-9-2 : A quel cabinet d'expertise (agr   en CSSCT) avez-vous fait appel ?
(Mettre la r  ponse en lettre Majuscule)

Plusieurs r  ponses possibles.

- SYNCEA
- ACTYS
- TECHNOLOGIA
- LEGRAND
- Autre : _____

51. 3-10 : Tes commentaires sur ce th  me

THEME 4 - MILITANT ! PARLE MOI DE TOI !

52. 4-1 : Au CSE, vous   tes un membre ? : *

Une seule r  ponse possible.

- Titulaire
- Suppl  ant
- D  sign   (ex : Repr  sentant Syndical)

53. 4-2 : As-tu le sentiment que ton mandat a un impact sur ta carrière professionnelle ? *

(Tu peux développer ta réponse dans la case "Autre")

Plusieurs réponses possibles.

- Impact positif
- Impact neutre
- Impact négatif
- Autre : _____

54. 4-3 : As-tu subi des remarques de ta hiérarchie sur l'exercice de ton mandat ou des pressions ? *

(Tu peux développer ta réponse dans la case "Autre")

Plusieurs réponses possibles.

- Fréquemment
- Occasionnellement
- Jamais
- Autre : _____

55. 4-4 : Selon toi, existe-t'il un dialogue social avec la Direction ? *

(Tu peux développer ta réponse dans la case "Autre")

Plusieurs réponses possibles.

- OUI
- NON
- Autre : _____

56. 4-5 : En cas d'interrogation, sais-tu vers qui te tourner ? : *

(Tu peux développer ta réponse dans la case "Autre")

Plusieurs réponses possibles.

Union des Syndicats de la Métallurgie (USM)

Fédération

Syndicat de Localité des Métaux

Union Départementale ou Union Locale

Non je ne sais pas

Autre : _____

57. 4-6 : Tes commentaires sur ce thème

(Tu peux développer ta réponse dans la case "Autre")

C'EST TERMINE !

Le Groupe Réseau Santé Sécurité te remercie pour ta participation à ce questionnaire.

